



Village-Neuf

Historique de l'établissement

Rubis Terminal, filiale de la société Rubis, est spécialisée dans le stockage de carburants, de combustibles, de produits chimiques, de produits agroalimentaires et d'engrais liquides. Elle s'est initialement structurée par le rachat de sociétés implantées en France, dont la plus ancienne existe depuis 1877.

Le site de Village-Neuf appartient à Rubis Terminal depuis l'acquisition par le groupe, de la société Propetrol en 2001.

Présentation de l'établissement

Situé sur la Communauté de Communes des Trois Frontières, en bordure du Rhin, le terminal de Village-Neuf assure le stockage de supercarburants, de distillats de pétrole (gazole et fioul domestique) et de biocarburants. Le site est approvisionné par barges, par trains et par camions citernes. Les produits qui transitent par le terminal de stockage de Village-Neuf peuvent être additivés avec des agroc carburants comme de l'éthanol ou de l'EMAG (Ester Méthylque Acide Gras). Ils sont ensuite mis à la disposition des clients propriétaires et expédiés par transport routier.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

Le site de Village-neuf est soumis à l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2013192-0006 du 11 juillet 2013.



La dernière mise à jour de l'étude de dangers du site de Village-Neuf a été réalisée en 2020.

Un arrêté préfectoral spécifique encadre l'exploitation des deux appontements sur le Rhin : n° 2013028-0012 du 28 janvier 2013.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

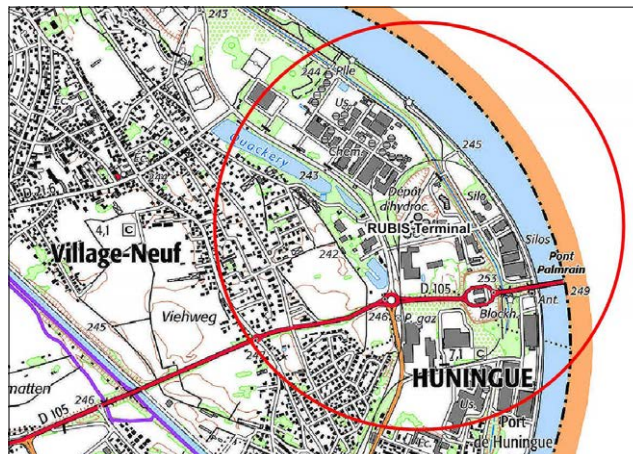
Risques principaux	
Explosion (effet de surpression)	
Incendie (effet thermique)	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI) : mesures d'urgence prises sous la direction du préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le périmètre du PPI est déterminé à partir du scénario d'accident qui peut avoir des effets à l'extérieur du site.

Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.



Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

Le Système de Gestion de la Sécurité du site et l'analyse des risques effectuée ont permis d'identifier les Mesures de Maîtrise des Risques à mettre en place pour prévenir les accidents majeurs, notamment :

- L'implantation des réservoirs de stockage dans des rétentions,
- la récupération des vapeurs d'essences au chargement des camions citernes,
- la présence de détecteurs d'hydrocarbures liquides et gazeux avec report d'alarmes en salle de contrôle pour une mise en sécurité rapide,
- le contrôle des niveaux de produits dans les réservoirs de stockage avec alarmes de niveau haut et niveau très haut,
- la présence d'écrans flottants internes dans les réservoirs de stockage d'essences,
- le contrôle et la maintenance des équipements de sécurité incluant les exigences du Plan de Modernisation des Installations,
- le positionnement d'arrêts d'urgence dans les zones d'activités à risques.

Moyens de secours de l'établissement

Le personnel du site est formé à la mise en œuvre des plans d'urgence (POI-PPI) et à la lutte contre les sinistres. Des exercices incendie sont régulièrement organisés en interne, ainsi qu'avec le SIS.

Le personnel s'appuie sur :

- des moyens d'alerte centralisés en salle de contrôle (téléphones, radios, détecteurs de fuites...),
- un réseau incendie incluant une alimentation en eau du Rhin et des capacités de pompage suffisantes pour assurer l'extinction et la protection des installations en cas d'incendie,
- des moyens fixes : couronnes de refroidissement des réservoirs et systèmes de diffusion de mousse pour l'extinction, ainsi que des moyens mobiles d'intervention de type canons facilement déplaçables.

Actions de communication de l'entreprise

L'entreprise participe aux réunions de la Commission de Suiivi de Site (CSS) des Trois Frontières. Le but de cette commission est de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident.

Des réunions sont organisées avec les conseils municipaux des communes voisines.

L'établissement est certifié ISO 9001.

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace

France Bleu Alsace : 102.6

Radio DKL Dreyeckland : 104.6

Flor FM : 98.6



Coordonnées de l'établissement :

RUBIS TERMINAL

3 rue du Rhône – 68300 VILLAGE-NEUF

Téléphone 03 89 69 70 74

Mail : depot-village9@rubis-terminal.com